

Enseignement supérieur – Études en médecine et dentisterie

## 3 517 candidats à l'examen d'entrée en médecine et dentisterie de juillet

**L'épreuve de juillet de l'édition 2019 de l'examen d'entrée aux études en médecine et en dentisterie en Fédération Wallonie-Bruxelles s'est tenue ce mercredi 10 juillet 2019. Réunis dans deux palais de Brussels Expo pour la journée d'examen, 3 517 candidates et candidats ont pris part à l'épreuve, qui s'est bien déroulée. Les résultats seront annoncés le 20 juillet.**

La première épreuve de l'examen d'entrée 2019 aux études en sciences médicales et en sciences dentaires en Fédération Wallonie-Bruxelles a été organisée ce mercredi 10 juillet.

Sur les **3 840 inscriptions** confirmées, **3 517 candidates et candidats se sont effectivement présentés** à Brussels Expo pour prendre part à l'épreuve, soit un **taux de participation de 91,59 %**.

Sur l'ensemble des participants, **21,12 % avaient pris part à l'examen en 2017 ou en 2018**. Les personnes qui avaient présenté l'examen les deux années précédentes n'étaient quant à elles pas autorisées à se réinscrire.

On comptait donc **78,88 % de candidats participant pour la première fois** à cet examen. En termes de genre, on compte, comme lors des épreuves précédentes, deux fois plus de candidates que de candidats. Parmi eux, un peu plus d'un tiers sont des non-résidents (33,75 %) et **85,12 % envisagent des études en médecine**. Enfin, 33 participants bénéficiaient d'un aménagement raisonnable accordé par la commission médicale et le Jury dans une optique inclusive, principalement sous la forme de temps supplémentaire pour répondre aux questions.

L'épreuve comportait, comme lors des éditions précédentes, un total de **120 questions à choix multiples** réparties entre le matin et l'après-midi en **2 séries de 60 questions** portant sur les 8 matières évaluées : 4 matières scientifiques (chimie, biologie, physique, mathématiques), d'une part, et 4 matières relatives à la communication et à l'analyse critique de l'information (raisonnement, communication, éthique, empathie), d'autre part.

Celles et ceux qui auront obtenu une **moyenne d'au moins 10/20 pour chacune des 2 parties** et un **minimum de 8/20 pour chacune des 8 matières** obtiendront leur attestation de réussite. Pour chacun des deux cursus, les non-résidents répondant à ces critères pourraient également faire l'objet d'un classement si leur nombre excède 30 % des réussites. Dans ce cas, seuls les premiers classés d'entre eux seront déclarés lauréats, dans la limite du quota fixé.

L'épreuve s'est bien déroulée. Les **résultats** individuels seront consultables en ligne par les candidats dès le **20 juillet 2019**, et les attestations de réussite directement téléchargeables.

Celles et ceux qui n'auront pas été déclarés lauréats pourront, s'ils le souhaitent, **présenter de nouveau l'examen le mercredi 4 septembre**. Les **inscriptions** pour celle-ci **s'ouvriront dès le 23 juillet**.

### CONTACTS

Romain Poriaux / ARES / T +32 2 225 45 89 / [romain.poriaux@ares-ac.be](mailto:romain.poriaux@ares-ac.be)

**L'ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ARES)** est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. En tant que couple unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale.

**EN SAVOIR + :** [WWW.ARES-AC.BE](http://WWW.ARES-AC.BE)